Objekttyp: **Miscellaneous**

Zeitschrift: **Bulletin technique de la Suisse romande**

Band (Jahr): **66 (1940)**

Heft 24

PDF erstellt am: **23.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

66e année — 30 novembre 1940 — N° 24

BULLETIN TECHNIQUE
DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les 15 jours

ABONNEMENTS :
Suisse : 1 an, 12 francs
Etranger : 14 francs
Pour sociétaires :
Suisse : 1 an, 10 francs
Etranger : 12 francs
Prix du numéro : 75 centimes.
Pour les abonnements s'adresser à la librairie F. Rouge & Cie, à Lausanne.

Organe de la Société suisse des ingénieurs et des architectes, des Sociétés vaudoise et genevoise des ingénieurs et des architectes, de l'Association des anciens élèves de l'Ecole d'ingénieurs de l'Université de Lausanne et des Groupes romands des anciens élèves de l'Ecole polytechnique fédérale. —

COMITÉ DE PATRONAGE. — Président : R. Neeser, ingénieur, à Genève ; Vice-président : M. Imer, à Genève ; secrétaire : J. Calame, ingénieur, à Genève. Membres : *Fribourg :* MM. L. Hertling, architecte ; A. Rossier, ingénieur ; *Vaud :* MM. F. Chenaux, ingénieur ; E. Elskes, ingénieur ; Epitaux, architecte ; E. Jost, architecte ; A. Paris, ingénieur ; Ch. Thévenaz, architecte ; *Genève :* MM. L. Archinard, ingénieur ; E. Odier, architecte ; Ch. Weibel, architecte ; *Neuchâtel :* MM. J. Béguin, architecte ; R. Guye, ingénieur ; A. Méan, ingénieur ; *Valais :* M. J. Dubuis, ingénieur ; A. de Kalbermatten, architecte.

Rédaction : D. Bonnard, ingénieur, Case postale Chauderon 475, Lausanne.

Publicité :
TARIF DES ANNONCES
Le millimètre (larg. 47 mm.) 20 cts.
Tarif spécial pour fractions de pages.
Rabais pour annonces répétées.

ANNONCES-SUISSES S.A.
8, Rue Centrale,
LAUSANNE
& Succursales.

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ ANONYME DU BULLETIN TECHNIQUE
A. Stucky, ingénieur, président ; M. Bridel ; G. Epitaux, architecte ; M. Imer.

SOMMAIRE : *Concours pour l'étude des plans d'un temple à la Rosiaz, Pully.* — *Chauffage hivernal à l'aide d'énergie estivale,* par Paul Seehaus, Mitlödi. — *Société suisse des ingénieurs et des architectes : Extrait du procès-verbal de la 3e séance du Comité central, Communiqué du Comité central, Action en faveur des prisonniers de guerre.* — *Les bases de la radiotechnique,* conférence de M. Ernest Juillard, professeur à l'Ecole d'ingénieurs de Lausanne. — Correspondance : *Réflexions à propos du concours de la Rosiaz.* — Bibliographie. — Service de placement.

Concours pour l'étude des plans d'un temple à la Rosiaz, Pully.

Extrait du rapport du jury.

Le jury a commencé ses délibérations le 25 octobre, à 8 h. 15. Il est composé de MM. *d'Okolsky*, architecte à Lausanne, président ; *Besson*, conseiller municipal, à Pully ; *Pavillard*, conseiller communal, à Pully ; *Thévenaz*, architecte, à Lausanne ; *Virieux*, architecte, à Lausanne.

81 projets ont été expédiés ; ils sont tous parvenus dans le délai prescrit.

Les membres du jury procèdent à un premier examen individuel des projets.

A un *premier tour d'élimination* 32 projets sont écartés pour insuffisance générale.

Au *second tour* 25 projets sont éliminés. Ils présentent les défauts ci-après : mauvaise implantation, mauvaise adaptation aux niveaux différents des deux avenues, mauvais plans. Plans mal composés. Erreur d'éclairage de la nef vu des locaux secondaires. Architecture extérieure et intérieure mal étudiée.

Le jury procède à un *troisième tour d'élimination* au cours duquel 12 projets sont écartés après avoir fait l'objet d'une critique individuelle détaillée.

Le jury constate que dans son ensemble le résultat du concours est satisfaisant, cependant il estime qu'aucun des projets n'est digne d'être exécuté sans subir des modifications importantes. Il classe les 12 projets restant en présence dans l'ordre suivant :

Premier rang : projet « 1536 ». — Deuxième rang : projet « Cantique I ». — Troisième rang : projet « Rempart ». — Quatrième rang : projet « Ad Nos ». — Cinquième rang : projet « Deo Gratia ». — Sixième rang : projet « Deo ». — Septième rang : projet « Templum ». — Huitième rang : projet « Campanile II ». — Neuvième rang : projet « Elévation ». — Dixième rang : projet « Campanile I ». — Onzième rang : projet « Deponendus vetus homo ». — Douzième rang : projet « Beffroi ».

Le jury estime que les deux projets : « 1536 » et « Cantique I », bien que d'un esprit fort différent, sont d'égale valeur. Si les normes de la Société suisse des ingénieurs et des architectes ne s'y opposaient pas, il les aurait placés sur le même rang.

Il décide de répartir la somme de trois mille francs dont il dispose, comme suit : premier rang : 1100 fr. ; deuxième rang : 1050 fr. ; troisième rang : 850 fr.

Les enveloppes ouvertes les lauréats sont proclamés comme suit :

Premier rang : projet « 1536 » ; auteur : M. *P. Lavenex*, architecte à Lausanne.

Deuxième rang : projet « Cantique I » ; auteur : MM. *J. Favarger* et *B. Murisier*, architectes à Lausanne.

Troisième rang : projet « Rempart » ; auteur : M. *R. Keller*, architecte à Lausanne.

Le 31 octobre 1940.

Le jury.